



## SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

#### DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 20 FEVRIER 2024

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 26 janvier 2024,

En présence de 12 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

10 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Manoëlle MARTIN, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nathalie LEBAS, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFBVRE, Mme Martine BORGEOO, Mme Anne FUMERY

2 membres suppléant leurs titulaires :

Mme Marie-Manuelle JACQUES  
M. Luc CHAPOTON

suppléante de  
suppléant de

M. Martial DUFLOT  
M. Jean DESSESSART

En présence également :

M. Christian DEMAY  
M. Dominique DEVILLERS  
Mme Claire MARAIS-BEUIL

suppléant de  
suppléant de  
suppléante de

Mme Catherine MARTIN  
M. Jacques DORIDAM  
M. Philippe EYMERY

Etaient excusés :

M. Medhi RAHOUI, M. Martial DUFLOT, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le **rapport CS SMABT 2024 02/20-05 relatif à l'autorisation du SMABT pour la délivrance d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public pour un service de trottinettes en libre-service à l'aéroport ;**

**CONSIDERANT** que la Direction des Mobilités de la CAB a sollicité l'aéroport de Beauvais pour mettre en place une activité de trottinettes électriques en libre-service ;

**CONSIDERANT** que ce service déployé dans la Ville de Beauvais comprend déjà 57 emplacements et rencontre sa clientèle ;

**CONSIDERANT** que ce service présente un intérêt pour les déplacements des voyageurs à mobilité aisée et les personnels de l'aéroport déjà sensibilisés au plan vélo et aux offres de covoiturage ;

**CONSIDERANT** que cette activité nécessite l'occupation du domaine public avec la mise à disposition d'un espace de 12m<sup>2</sup> situé en zone côté ville contigu au point d'informations dans le pôle multimodal ;

**CONSIDERANT** qu'à l'issue d'une procédure de mise en concurrence organisée par la SAGEB, le titulaire de cette Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public aura la charge d'assurer la maintenance et l'entretien du matériel mis à disposition ;

**ADOpte** à l'**UNANIMITE** les conclusions suivantes :

---

**AUTORISE** la SAGEB à organiser cette mise en concurrence ;

**AUTORISE LA SAGEB** à délivrer in fine une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) d'une durée d'un an (renouvelable deux fois) dont le terme excédera la fin de l'actuel contrat de DSP.



Caroline CAYEUX  
Présidente du Syndicat mixte  
de l'aéroport de Beauvais-Tillé